

Supplément n°7 au SNES Bretagne n°135



SPÉCIAL

TZR

# DEMAIN, ENCORE TZR ?



Vous êtes 1250 TZR en poste dans l'académie et représentez près de 10% de l'ensemble des enseignant-es et CPE. C'est bien plus qu'ailleurs et les entrants du mouvement Inter sont chaque année plus de la moitié à obtenir une affectation sur ZR faute de postes fixes en nombre suffisant. La bataille énergique que les militant-es du SNES mènent minutieusement chaque année des CA d'établissement au CTA (comité technique académique) pour que le plus grand nombre de postes soient mis au mouvement, sera encore plus décisive cette année : les 2 650 suppressions d'emplois et la réforme du lycée vont inmanquablement dégrader la qualité des affectations pour la rentrée 2019.

Le SNES est offensif pour améliorer vos conditions d'exercice et toujours prêt à intervenir au rectorat tant pour défendre une situation individuelle que pour gagner de nouveaux droits collectifs. De meilleures bonifications des années sur ZR dans le barème des mutations, la simplification des règles d'attribution de l'ISSR et des frais de déplacement, des consignes académiques spécifiées aux chefs d'établissement pour mieux accueillir les TZR... voilà les résultats des interventions du SNES. L'automatisme de la plupart des passages d'échelon des nouvelles carrières et le RDV de carrière programmé sans discrimination pour tous les promovables la même année garantissent enfin aux TZR des déroulements de carrière sans retard ! C'en est fini pour les notateurs primaires de prétexter « on vous voit peu » ou « on ne vous connaît pas » avec des conséquences désastreuses pour les promotions au Grand choix de l'ancien système.

Dans le contexte actuel d'attaques contre le modèle social français, la Fonction publique et l'École, chacun-e peut agir pour résister et renforcer le syndicalisme de lutte porté par le SNES-FSU. Votez SNES et FSU aux élections de décembre pour faire entendre la voix de la démocratie sociale et donner du poids aux élus-es du personnel face à l'administration dans l'intérêt de nos métiers et de tous les collègues. Et bien sûr, toutes et tous en grève le 12 novembre !

19 octobre 2018

Gwénaél LE PAIH, Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne, enseignant de mathématiques, lycée Anita Conti, Bruz

## GRÈVE LUNDI 12 NOVEMBRE

### Suppressions de postes + réforme du lycée = mauvais temps pour les TZR ?

### Frais de déplacement, ISSR, Indemnités : Où ? Quand ? Comment ?

### Elections professionnelles : pourquoi il faut voter SNES et FSU !

### Notice de vote à retirer avant le 13 novembre

## Je vote SNES-FSU et je me syndique !

Stages de formation syndicale, réunions d'informations à la veille de la rentrée, pour les mutations simulateur de vœux, publications et suivi individuel, SMS en sortie des commissions d'affectation (y compris les 12 et 13 juillet, une nouveauté 2018), permanence militante accessible du lundi midi au vendredi soir...

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service (Voir grille des cotisations)  
66% remboursés par les impôts !



Le Snes, pour agir ensemble

## – 2650 postes à la rentrée 2019

Avec 2650 suppressions de postes dans le second degré au niveau national, le SNES-FSU Bretagne estime qu'au moins 130 postes (équivalents temps plein) pourraient être supprimés dans l'académie à la rentrée 2019. En janvier prochain, les services académiques entameront les opérations de préparation de rentrée en communiquant les DGH aux établissements. Nul doute que les départs en retraite et plus encore les blocs de moyens provisoires (BMP) seront prioritairement fermés pour rendre des heures. Mais avec autant d'élèves voire plus (les générations plus nombreuses 2006/2012 arrivent au collège), le Ministre a annoncé des compensations en heures supplémentaires, osant même revendiquer un effort de revalorisation salariale ! Outre que les collègues sont inégaux devant la possibilité de prendre des HS, **le SNES dénonce cette dégradation nette des conditions de travail pour tous les titulaires et une rupture dans la répartition du travail entre le plus grand nombre** : les non-titulaires en subiront les effets en bout de chaîne en restant sans emploi. Cette pression aux heures supplémentaires rendra plus indispensable encore la résistance collective pour exiger leur neutralisation avant de les retransformer en heures-postes pour maintenir ou créer des postes définitifs ou provisoires à injecter dans le mouvement Intra ou dans la phase d'ajustement.

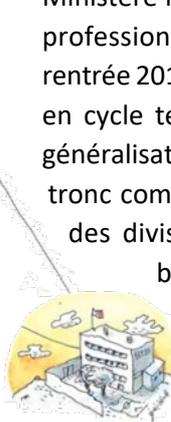
**Le SNES, dans toutes les instances paritaires, depuis les CA en janvier jusqu'au mouvement INTRA, fera entendre la nécessité de maintenir le plus grand nombre de supports définitifs et provisoires à la fois pour ne pas multiplier les mesures de carte scolaire - prioritaires dans le mouvement - et pour stabiliser les TZR à l'Intra ou à défaut garantir la qualité des affectations de juillet.**

**Pour l'heure, la grève du 12 novembre peut faire reculer et infléchir le ministère : tous dans la rue, tous en grève le 12 novembre !**

Gwénaél Le Paih

## – 350 postes sur les lycées de l'académie en 2 ans

Selon nos estimations, la réforme du lycée général et technologique supprimera en deux ans (rentrée 2019 nouvelles Seconde et Première ; rentrée 2020 nouvelle Terminale) environ 8 % des DGH soit 350 postes en équivalent temps plein. C'est pour le Ministère le principal levier, avec la réforme du lycée professionnel, pour atteindre immédiatement à la rentrée 2019 les 2650 suppressions d'emplois. Facilitée en cycle terminal par la fin des séries générales, la généralisation de tout ou partie des enseignements en tronc commun permet de regrouper les élèves dans des divisions saturées à 35 ou 36 élèves sans la barrière des séries. Les options et l'AP ne sont plus financés : l'enveloppe déjà bien insuffisante des dédoublements sera mise à contribution, non sans concurrence ! Enfin, les enseignements de spécialité en cycle terminal avec leur mise en œuvre particulièrement nébuleuse, s'exposent à être fermés s'ils sont peu choisis par les élèves avec un effet à court terme sur les postes dans la discipline. **En plus de réduire la diversité de la formation proposée aux élèves, qui constituait un atout pour une spécialisation et une orientation progressives, le nouveau lycée distribuera donc moins d'heures de cours et limitera les dédoublements : autant de postes supprimés et de mesure de carte scolaire à la clé.** Par ailleurs, l'organisation du nouveau bac avec ses épreuves communes de contrôle continu nécessitera des progressions communes et plusieurs sujets choisis collectivement : **les TZR pourront-ils s'associer à ces choix pédagogiques ou seront-ils contraints de suivre une organisation décidée sans eux ?**



GLP



## STATISTIQUES SUR LE SITE ACADÉMIQUE

**Calibrage des ZR 2018 - 2019**

La répartition des TZR (CPE, Certifiés, Agrégés) par discipline et zone à l'issue du dispositif BREVÉTIÉMENT 1412.

Le tableau ci-dessous est consultable sur le site académique, à l'adresse : <http://rennes.snes.edu/calibrage-des-zr-2018-2019.html>

Les zones qui suivent, mais également les zones « collages » des ZR (centres de collages CPE, collages regroupés par zone et par discipline) pour l'année 2018 - 2019 :

Ce tableau indique les résultats du mouvement intra et les flux des entrées et sorties. Ces données et sont indicatives, changez avec les données de l'académie de Bretagne à l'issue de l'année 2018 - 2019.

Quelques chiffres à l'issue de l'année 2018 - 2019 :

- 822 TZR de l'académie (-21 collègues / 2017) ont demandé leur mutation à l'intra en 2018, 83,8% n'ont pas été mutés (soit -157% de plus / 2017).
- 1623 sur 2018 entrées dans l'académie de Bretagne à l'issue de l'année 2018 sont mutés sur site ZR à l'intra (soit -4,7% / 2017) dont 9,2% (soit -1,6% / 2017) en assésion.

Ré : pour voir les cartes suivantes il faut accepter les cookies

[Les 100 meilleurs collèges](#)

Vous pouvez retrouver sur le site du SNES-FSU Bretagne des éléments statistiques concernant les TZR de l'académie, à l'issue du mouvement intra-académique 2018, avec une répartition des collègues TZR (CPE, Certifiés, Agrégés) par discipline et par zone.

Martin Georges Saint-Marc



[rennes.snes.edu/calibrage-des-zr-2018-2019.html](http://rennes.snes.edu/calibrage-des-zr-2018-2019.html)

## FRAIS DE DÉPLACEMENT, ISSR, INDEMNITÉS : OÙ ? QUAND ? COMMENT ?

Au cours des missions de remplacement, vous pouvez être amené.e à engager des frais qui, en fonction de l'affectation, seront « couverts » par l'administration.



Dans le cadre d'une affectation à l'année (AFA), il est possible de bénéficier du remboursement des frais de déplacement (et de repas) sous certaines conditions : le ou les établissements d'exercice ne doivent être ni dans la commune (ou une commune limitrophe) de la résidence administrative (RAD) ni dans la commune

de résidence familiale (RF). La déclaration se fait via la plateforme Chorus-DT après constitution d'un dossier (à adresser à sa gestionnaire à la DPE) et création d'un ordre de mission.

Si vous effectuez des suppléances dans un établissement autre que votre RAD, vous pouvez prétendre aux ISSR (Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement). Ces ISSR sont déclarées au rectorat chaque mois par l'établissement d'exercice (n'oubliez pas d'en demander une copie).

Les indemnités liées à la situation administrative entrent aussi dans les droits du TZR : prime REP+/REP, prime pour les heures effectuées dans des classes d'enseignement adapté (EREA, SEGPA), ISOE professeur principal, pondérations de service en cycle terminal ou REP+.

Indemnité de sujétions spéciales aux personnels titulaires remplaçants exerçant dans le second degré - Code indemnité 0702	
Distance entre le lieu de la résidence administrative et le lieu où s'effectue le remplacement	Taux de l'indemnité journalière par remplacement effectué Taux effectif au 1/02/2017
Moins de 10 km	15,38 €
de 10 à 19 km	20,02 €
de 20 à 29 km	24,66 €
de 30 à 39 km	28,97 €
de 40 à 49 km	34,40 €
de 50 à 59 km	39,98 €
de 60 à 80 km	45,66 €
par tranche supplémentaire de 20 km	+ 6,81 €

La distance prise en compte est la distance, par la route, entre les communes des établissements de rattachement et de remplacement.

**Le SNES-FSU Bretagne assure un suivi exigeant et offensif pour les situations donnant lieu au remboursement de frais ou ISSR.** Par exemple, le droit à l'ISSR dès la première suppléance (avec éventuellement transformation en frais de déplacement pour une prolongation jusqu'à la fin de l'année) a été un long combat syndical mais gagné par le SNES Bretagne ! Lorsque que l'académie a été l'une des premières à passer sous le régime numérique de la saisie de Ordre de mission (avec la plateforme baptisée, non sans humour, Ulysse), le SNES a accompagné des dizaines de collègues TZR pour la saisie et la validation des dossiers. L'un des objectifs que nous poursuivons actuellement est d'obtenir les remboursements à un tarif plus conforme aux frais engagés.

Le SNES-FSU revendique une pleine reconnaissance des contraintes liées aux missions de remplacement par une indemnité complémentaire aux frais de déplacement.

Le SNES Bretagne porte également des mandats dans le cadre de la mobilité et des affectations des TZR. La bonification TZR revalorisée en 2017 est le parfait exemple des interventions des élu-es SNES et FSU. Il faut aussi retrouver plus de suivi à la veille de la rentrée sur les affectations des TZR : la recréation du Groupe de Travail d'août serait une réponse. Et comment mieux prendre en compte les attentes des TZR déjà sur zone : continuité pédagogique ? Bonification pour vœu préférentiel ?

**Le SNES Bretagne est engagé au quotidien auprès des collègues et intervient dans les instances paritaires,** lors de stages avec les collègues afin d'assurer conseil, suivi et soutien des collègues pour combattre collectivement toute tentative d'arbitraire administratif et de contournement des droits des TZR.

Fabrice Rabat

## LE SNES ET LA FSU ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Le SNES-FSU continue d'agir au quotidien pour défendre et accompagner les collègues TZR :

- par ses conseils et l'accompagnement des collègues
- par ses interventions auprès de la DPE,
- en agissant dans les commissions paritaires :

- le SNES-FSU a obtenu en 2017 le doublement des bonifications TZR pour vœux larges dans le cadre du mouvement intra-académique.

- les élu-es FSU ont exigé qu'une enquête sur les personnels itinérants soit menée au CHSCTA (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) qui a abouti à des préconisations auprès des personnels d'encadrement. Elles figurent dans un guide des personnels itinérants qui rappelle les droits des collègues.

- Le SNES continue d'exiger que les missions des TZR soient reconnues dans le cadre des missions éligibles pour postuler à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1.

## LE REMPLACEMENT, MISSION ESSENTIELLE À LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Pour le SNES-FSU, les TZR exercent une mission essentielle de Service public. Il est indispensable que ces missions continuent d'être exercées par des personnels titulaires, formés et reconnus dans ces missions. Pour cela l'Etat doit accorder aux académies les moyens nécessaires pour assurer ces missions difficiles. Cela passe par une meilleure reconnaissance financière et des bonifications particulières dans le cadre du mouvement intra-académique afin que les collègues soient revalorisé-es dans l'exercice de ces missions, indispensables à la continuité d'un Service public de qualité sur tous les territoires.

Joël Mariteau

# VOTER, C'EST TRÈS SIMPLE !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 29 NOVEMBRE - 6 DÉCEMBRE

Pour élire vos représentants SNES-FSU au Comité Technique académique (CTA) ou ministériel (CTM), et dans les commissions paritaires (CAPA et CAPN) qui seront renouvelés du 29 novembre au 6 décembre 2018, **vous disposerez d'un identifiant et d'une notice de vote qui vous seront remis dans votre établissement d'exercice**

**entre le 5 et le 13 novembre**, dans votre établissement d'affectation principale si vous êtes en service partagé. Si vous êtes en remplacement court sans affectation à l'année, l'identifiant et la notice de vote vous seront transmis sur votre adresse électronique professionnelle (prénom.nom@ac-rennes.fr).

**Matthieu Mahéo**

**En cas de difficulté, contactez la ligne spéciale élections du SNES-FSU académique au 06.41.54.95.77.**



Réunion d'information spéciale TZR animée par Fabrice Rabat le 30 août 2018 à Rennes



Pour un guide complet de vos droits et des références aux textes réglementaires, vous pouvez vous procurer le mémo TZR 2018 auprès de la section académique ou le consulter en ligne sur le site du SNES-FSU.

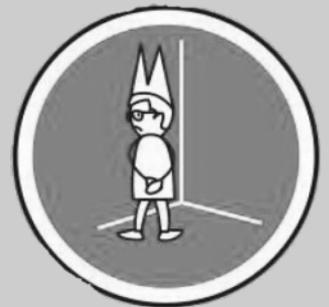


Ont contribué à cette publication :  
Martin Georges-Saint-Marc,  
Gwénaél Le Paih, Stéphanie Leroux,  
Matthieu Mahéo, Joël Mariteau,  
Fabrice Rabat.

► [www.snes.edu/Memo-TZR-2018.html](http://www.snes.edu/Memo-TZR-2018.html)

Le H e L'instauration d'un jour de carence dans la Fonction publique est une mesure injuste qui rend les agents coupables d'être malades, sans même qu'il soit tenu compte de leurs conditions d'exercice. Pire, le projet d'étendre à trois jours la période de carence est tout simplement inacceptable. **Le SNES et la FSU exigent la suppression du jour de carence, mesure inefficace et stigmatisante** : les études montrent en effet que les fonctionnaires sont en moyenne parmi les salariés les moins absents !

J.M.



**PUNI D'ÊTRE MALADE**

**FIN DU JOUR DE CARENCE !**



**Ne pas rester isolé • Être informé·e via publications, mails d'alerte, stages, réunions...**

**Défendre ensemble nos droits individuels et collectifs**

**Ce n'est pas cher !**

**« SE SYNDIQUER, C'EST SE BATTRE ! »**

[rennes.snes.edu/pour-adherer.html](http://rennes.snes.edu/pour-adherer.html)



Cotisation selon l'indice de rémunération et la quotité de service (voir grille des cotisations)  
**66% remboursés par les impôts !**



**Section académique du SNES-FSU**

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur  
**rennes.snes.edu**

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré  
24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau** – Conception et mise en page militantes

Impression : **GPO** - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable